

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2020

EXONÉRATION DE TVA POUR LES MASQUES ET GELS HYDRO-ALCOOLIQUES - (N° 3006)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après la première occurrence du mot :

« vente »,

insérer les mots :

« des différents types ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'assurer que tous les types de masques soient concernés par cette exonération de TVA.